



## Litiges de location à l'étranger (pologne)

Par **dreamdavid**, le **16/07/2010** à **15:16**

Bonjour,

Me voici dans une situation très délicate je vous expose mon problème, en fin d'année 2008 je suis partie travailler à l'étranger en Pologne plus exactement, pour mon entreprise j'étais toujours rattaché à la France aux niveaux contrat de travail, début 2009 mon entreprise ma fait un contrat d'expatriation annuelle. Dès le début d'année mon employeur ma demander de trouver un appartement sur place pour réduire les couts liée à l'hôtel, par la suite mon entreprise me rembourser le loyer dans mes notes de frais. De ce pas je passe par une agence polonaise avec qui je négocie un appartement en location qui me convenais, j'y suis rentré début Mars en payant ma caution ainsi que le loyer comme prévu et un bail pour une année, arrivée fin Mars je rencontre des soucis avec mon employeur pour divers raison comme par exemple une obligation de signer un contrat polonais, ce que je n'ai pas voulue accepter, dans les même délais je reçois une mise à pied concernant des problèmes qui à eu lieux en France a cause de ma direction à cette époque, ils ont évoquer que ma mise à pied était obligatoire du à mon statut de responsable etc.... Apres ces gros problèmes avec mon employeur je décide d'arrêter la Pologne en commençant par voir le propriétaire de l'appartement pour lui explique que je ne pouvais pas rester sur le pays, il ma dit ok on fait un arrangement à l'amiable je lui laisser la caution pour le mois qui était en cours c'est-à-dire fevrier. De là je lui et rendu les clefs aucun souci avec appartement louer un mois tout c'est bien passer, et betement je n'ai rien signé pour mon depart du a mon etat de cette periode, je pensais que c'était ok. J'ai voulu redonner l'appartement immédiatement du fait que je suis tombé en dépression en cette période là. Je suis resté 6mois en France en arrêt maladie, puis j'ai décidé de quitter mon entreprise par absence injustifié, ce qui ma conduit à un licenciement début octobre. A ce jour j'ai reçu un recommander d'une certaine agence ou avocat de la Pologne de la part du propriétaire comme quoi ils lançaient une procédure parse que j'avais signé pour un an. Et que je lui devais douze mois de Loyer ! Je n'ai jamais reçu quoique se soit de sa part, pas de coup de fil, pas de courrier pas d'email comme si tout était organiser de sont coter, à aujourd'hui il insiste pour que je lui règle le montant, je ne c'est

vraiment plus quoi faire, a-t-il le droit de me réclamer ça un an après ? Quelle sont mes recours?

Cordialement

Par **dreamdavid**, le **18/07/2010** à **19:30**

Re-bonjour, personne ne peut me conseiller sil vous plait, pour que je puisse commencer ma procédure des demain?

Par **Marion2**, le **18/07/2010** à **19:32**

Bonjour,

Le problème, c'est que j'ignore si quelqu'un pourra vous répondre. Cela relève du droit polonais.

Par **dreamdavid**, le **19/07/2010** à **10:06**

Bien, je vous remercie beaucoup de votre réponse je pense que je vais essayer de prendre contact avec d'autre organisme pour voir ou me dirigez. Juste une question pensez vous que je dois répondre à ces mail, ainsi que les recommandez quand j'en reçois ? Ou a votre avis si je ne répons à rien je risque d'aggraver mon cas ? De plus ne parlant pas polonais je crains à avoir de grosse difficultés par la suite... Merci pour votre aide.